



Montréal, le 21 mai 2008

Président du Zimbabwe, M. Robert G. Mugabe
Bureau du Président
Private Bag 7700, Causeway
Harare, Zimbabwe

Objet : Violences contre les enseignants, les syndicalistes et les militants de droits humains

Monsieur le Président

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) suit avec grande inquiétude la situation actuelle au Zimbabwe. L'Internationale de l'Éducation, organisation internationale à laquelle la nôtre est affiliée, nous informait récemment des violations caractérisées des droits fondamentaux, humains et syndicaux perpétrés au Zimbabwe. Elle nous informait aussi que des actes de harcèlement avaient eu lieu à l'endroit des enseignants, des syndicalistes et des militants des droits humains au Zimbabwe.

Engagée dans la défense du respect des droits humains et des libertés fondamentales conformément aux normes internationales en matière des droits de l'homme et des instruments internationaux, la FQPPU rappelle qu'ayant ratifié ces ententes, le Zimbabwe s'est engagé à les faire respecter sur son territoire. Elle demande instamment que les violations et le harcèlement cessent afin de garantir l'intégrité physique et psychologique des enseignants, des syndicalistes et de l'ensemble de la population.

La FQPPU demande au gouvernement du Zimbabwe d'assurer, en toutes circonstances, le respect des droits des personnes et des libertés fondamentales, ainsi que l'intégrité physique de tous les citoyens et citoyennes. Elle appelle le gouvernement du Zimbabwe à se conformer aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies relative aux défenseurs des droits de l'Homme, notamment à l'article 1^{er} qui stipule que « *chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international* » et à l'article 12.2 qui stipule que « *l'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration.* »

Vous invitant à apporter toute l'attention requise à présente, nous vous transmettons nos salutations distinguées.

Présidente de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université

c.c. M. Kembo Mohadi, Ministre de l'Intérieur du Zimbabwe
Bureau de l'Ombudsman
M. Chitsaka Chipaziwa, Mission permanente du Zimbabwe aux Nations Unies à Genève
M. Punungwe, Ambassade du Zimbabwe à Bruxelles
M. Maxime Bernier, Ministre des Affaires étrangères du Canada
Haut Commissariat du Zimbabwe à Ottawa
Internationale de l'Éducation

Adresses

Président du Zimbabwe, M. Robert G. Mugabe,
Office of the President,
Private Bag 7700, Causeway,
Harare, Zimbabwe,
Fax +263 4 708 211

M. Kembo Mohadi, Ministre de l'Intérieur, Ministry of Home Affairs,
11th Floor Mukwati Building,
Private Bag 7703, Causeway,
Harare, Zimbabwe,
Fax +263 4 726 716

Office of the Ombudsman
Fax +263 4 70 41 19

M. l'Ambassadeur Chitsaka Chipaziwa,
Mission permanente du Zimbabwe aux Nations Unies à Genève,
Chemin William Barbey 27,
1292 Chambésy, Suisse,
Fax +41 22 758 30 44,
mission.zimbabwe@ties.itu.net

M. l'Ambassadeur Punungwe,
Ambassade du Zimbabwe à Bruxelles,
11 sq Josephine Charlotte,
B-1200 Woluwé-Saint-Lambert,
Fax +32 2 762 96 05,
zimbrussels@skynet.be

M. Maxime Bernier Ministre canadien des affaires étrangères

Haut Commissariat du Zimbabwe à Ottawa

Internationale de l'Éducation